

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/06/2021

Dossier complet le :
28/06/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0204

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement d'autorisation de l'occupation temporaire de la zone de mouillage et d'équipements légers de la lagune du Brusc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN SÉBASTIEN VIALATTE, MAIRE

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 2 9 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9) Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	
d) Zones de mouillages et d'équipements légers	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet consiste en la demande de renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers de la lagune du Brusc sur la commune de Six-Fours-Les-Plages.

Afin de tenir compte de la sensibilité du site, le projet vise à repenser l'organisation des mouillages et à réduire le nombre de bateaux au mouillage, en augmentant légèrement les longueurs des pontons existants, pour limiter le piétinement du substrat meuble accueillant des espèces patrimoniales.

La suppression des mouillages écologiques inutiles est envisagée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet vise à réduire le nombre de bateaux pour arriver à terme à 50 unités. Afin de préserver une plus grande superficie de la lagune du Brusç, le positionnement des bateaux est repensé pour limiter leur empreinte sur la lagune.

La zone 1 au Sud est maintenue dans sa configuration actuelle. La zone 2 est densifiée en prolongeant de 10m deux pannes de pontons. La zone 3 au Nord est supprimée.

Ce projet vise également une insertion paysagère forte, afin de rendre à la lagune son caractère naturel et patrimonial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la zone 2, les deux pontons au Nord sont allongés à l'identique des deux pontons Sud, soit un allongement de 10 m par ponton, pour accueillir $7 \times 5 = 35$ bateaux à l'embossage. Le prolongement de ces pontons sera fait avec les mêmes matériaux que les pontons actuels : pieux en châtaigner brut (non traité), poutres et lattes en pin brut et visserie inox. L'enfoncement des pieux des pontons sera exécuté à l'aide d'un enfonce-pieux pneumatique. Le nombre de pieux à planter est évalué à 24 (12 pour chacune des antennes allongées).

Le chantier sera opéré à partir d'une barge, permettant de transporter les matériaux constitutifs du ponton (pieux, traverses de l'ossature et lattes de pin pour la couverture du ponton). L'enfonce-pieux sera connecté au circuit hydraulique de l'engin de levage de la barge.

Une semaine de travaux est prévue pour cette phase.

Dans la zone 3, les mouillages écologiques seront retirés manuellement, afin d'être repositionnés sur la zone 3. Ce travail sera réalisé concomitamment à celui de la zone 2.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation reste inchangée à la situation précédente.

Avec ce nouveau projet, les propriétaires des pointus accéderont aux bateaux par les pontons et non plus à pied par la lagune. Le piétinement des fonds sera alors supprimé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration au titre de l' Article L 211-3 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
En zone 2 : ajout de 20 m linéaires de pontons, représentant une superficie de 20 m ² .	20 m ²
En zone 3 : suppression des mouillages écologiques sur une superficie de 2 600 m ² .	2 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Six-Fours-les-Plages
Corniche des Îles
83183 Six-Fours-Les-Plages

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 4 7 ' 4 8 " 98E Lat. 4 3 ° 0 4 ' 2 9 " 30N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 4 7 ' 4 2 " 71E Lat. 4 3 ° 0 4 ' 2 5 " 08N

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 4 7 ' 4 9 " 12E Lat. 4 3 ° 0 4 ' 3 0 " 77N

Communes traversées :

Communes de Six-Fours-les-Plages

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Six-Fours-les-Plages
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR9302001 - Lagune du Brusac
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	En limitant le nombre de bateaux au mouillage, le piétinement du substrat par les plaisanciers sera supprimé. Ainsi, le projet favorise le développement des espèces Posidonia oceanica, Cymodocea nodosa et Pinna nobilis.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet vise une meilleure intégration paysagère des pointus en bois dans la lagune afin de renforcer son caractère patrimonial vis à vis du port nautique voisin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les légers travaux programmés seront réalisés sur une courte période (une semaine) hors période estivale et avec un nombre limité de personnes.

Les moyens techniques utilisés seront adaptés au milieu maritime pour éviter tout rejet d'effluents dans la lagune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale détaillée et jointe en annexe à ce formulaire CERFA. Elle détaille les choix de la commune de Six-Fours-les-Plages pour reconsidérer la capacité de la ZMEL (réduction significative du nombre de pointus) au regard des critères environnementaux et apporter une contribution à la protection des habitats lagunaires (suppression des piétinements néfastes aux espèces patrimoniales présentes). Les travaux sont de courte durée et estimés sans impacts significatifs ; des mesures de réduction sont prévues et contractualisées dans le cadre du dossier de consultation des entreprises pour l'exécution des travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Mémoire technique détaillant le projet et ses éventuels positifs et négatifs sur l'environnement. Ce mémoire technique permet de compléter les informations fournies aux parties 4, 5 et 6 du présent CERFA N° 14734*03.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SIX FOURS LES PLAGES

le,

19 Juin 2021

Signature



Jean-Sébastien VIALATTE
Député Honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée